

50 ANS DE CONTENTIEUX DE L'ENVIRONNEMENT L'APPORT DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

COLLOQUE

3 décembre 2018

Amphi Chevalier (site universitaire Turgot, Limoges)

Organisé :

par le Centre de Recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement et de
l'urbanisme – **CRIDEAU**

équipe thématique de l'Observatoire des Mutations Institutionnelles et Juridiques (OMIJ) (EA 3177)

en partenariat avec :

**France Nature Environnement / ClientEarth (projet LIFE soutenu par la Commission Européenne) /
Société française pour le droit de l'environnement**



Université de Limoges

Faculté de Droit et des Sciences Économiques

Centre de Recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'urbanisme – CRIDEAU

Équipe thématique de l'Observatoire des Mutations Institutionnelles et Juridiques (OMIJ) (EA 3177)

32 rue Turgot – 87000 Limoges

Responsables de la manifestation :

Jessica MAKOWIAK Professeure des Universités Directrice du CRIDEAU (équipe thématique de l'OMIJ) Tel : +33 5 55 34 97 22 jessica.makowiak@unilim.fr	Antoine GATET Administrateur de FNE Chargé d'enseignement CRIDEAU-OMIJ Tel : +33 5 55 34 97 23 antoine.gatet@unilim.fr
--	--

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE COLLOQUE

Date : 3 décembre 2018

Lieu : Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges – Site Turgot (32 rue Turgot, 87000 Limoges).

Nombre de participants attendus : 100

Nombre d'orateurs prévus : 14

Modalités et date prévue de publication des actes :

La publication des actes se fera dans un numéro spécial de la Revue Juridique de l'environnement (2019) intitulé « **50 ans de contentieux de l'environnement – L'apport du mouvement associatif environnemental** »

Partenaires scientifiques

- Société française pour le droit de l'environnement
- France Nature Environnement
- ClientEarth

Partenaires Financiers :

- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- ClientEarth, programme LIFE « démocratie environnementale » de la Commission Européenne
- France Nature Environnement

Soutiens : Greenpeace, Réseau Sortir du Nucléaire, Mouvement des entreprises de France, Syndicat Professionnel pour le Recyclage et l'Élimination des Déchets Industriels.

Soutiens sollicités (en cours de validation) : Conseil d'État, Cour de Cassation, Barreau de Limoges, Ministère de la Transition écologique et solidaire, Fédération Nationale de la Pêche en France, Amis de la Terre France, Zero-Waste.

Contenu scientifique du colloque

L'émergence croissante des enjeux environnementaux s'est accompagnée à partir des années 70 d'une juridicisation de la matière jusqu'à la création du code de l'environnement en 2001.

La démocratie environnementale (information, participation, accès à la justice) étant au cœur de cette construction, les grandes ONG nationales de protection de l'environnement constituent des acteurs privilégiés de cette construction historique.

France Nature Environnement, association nationale reconnue d'utilité publiques et interlocuteur privilégié de l'État en matière de droit de l'environnement, fête ses 50 ans en 2018. D'autres grandes ONG d'environnement françaises comme les Amis de la Terre, La Fédération Nationale de la Pêche en France, Greenpeace ou Sortir du Nucléaire mobilisent depuis plus de 50 l'action contentieuse au service de la protection de l'environnement.

Ces actions ont contribué à la construction du droit de l'environnement, au travers de « grands arrêts » du Conseil d'État, de la Cour de Cassation et de la Cour de justice de l'Union Européenne.

Après un colloque en 2016 consacré au rôle de la doctrine en droit de l'environnement, organisé à Limoges par le CRIDEAU-OMIJ dans le cadre du colloque annuel de la Société Française pour le Droit de l'Environnement (SFDE), l'équipe du CRIDEAU souhaite profiter de l'anniversaire de FNE pour proposer un travail de recherche sur les apports de 50 ans de jurisprudence du Conseil d'État, de la Cour de Cassation et de la Cour de justice de l'Union européenne en matière d'environnement, au travers des grands dossiers portés par les associations nationales devant les juridictions.

L'actualité en termes de nouvelles publications 2017 démontre l'intérêt de marquer cette étape (« Les grands arrêts du droit de l'environnement », Sous la direction de Philippe Billet et Eric Naim-Gesbert, édition Dalloz, 1^{ère} édition décembre 2017 ; « L'essentiel des grands arrêts du droit de l'environnement », Marta Torre-Shaub, édition Gualino, 1^{ère} édition juin 2017).

Ce colloque s'attachera à répondre aux questions suivantes : quel rôle de la société civile dans la construction historique du droit de l'environnement ? Quelles place et fonction de la jurisprudence dans la construction du droit de l'environnement ? Quelles sont les fonctions du droit international et européen comme moyens contentieux ? Quelle peut-être la place des acteurs du droit, que sont les juristes associatifs, les avocats et universitaires dans la construction du droit de l'environnement ?

Ces questions seront traitées à travers quatre prismes de lecture complémentaires :

- l'analyse universitaire par les spécialistes du droit de l'environnement (rassemblés au sein de la SFDE) des mouvements jurisprudentiels liés à l'action des grandes ONG nationales.
- la présentation par les juristes et les avocats de ces ONG qui ont construit de véritables stratégies contentieuses.
- la perception des particularismes de ce type de contentieux par les magistrats, en particulier du Conseil d'État et de la Cour de Cassation.
- et enfin le regard que portent sur ce contentieux les acteurs publics et privés de l'environnement.

Comité scientifique

- Jessica Makowiak, Professeure des Universités, Université de Limoges (CRIDEAU), SFDE
- Émilie Chevalier, Maître de conférences en droit public, Université de Limoges (CRIDEAU)
- Séverine Nadaud, Maître de conférences HDR en droit public, Université de Limoges (CRIDEAU)
- Julien Bétaille, Maître de conférences en droit public, Université Toulouse 1 Capitole (IEJUC), associé au CRIDEAU, SFDE
- Hubert Delzangles, Professeur de droit public, IEP Bordeaux (CRDEI)
- Anaïs Berthier, Senior Lawyer/ Juriste (ClientEarth)
- Antoine Gatet, Enseignant à l'Université de Limoges (CRIDEAU)

PROGRAMME PREVISIONNEL

3 décembre 2018 (9h-17h45)

- 9h00-9h15 - Accueil des participants et présentation du cadre et des objectifs du colloque par **Pierre-Marie Preux**, *Vice-Président à la recherche de l'Université de Limoges*

Session 1 : La mobilisation du droit de l'environnement par le mouvement associatif : de la construction des recevabilités au renforcement du droit

Matinée sous la présidence par **Jessica Makowiak** – *Professeure des Universités, directrice du CRIDEAU-OMIJ, Université de Limoges*

- 9h20-9h45 - « Le contentieux associatif environnemental national en contexte de droit international de l'environnement », par **Intervenant-e en attente de confirmation** – SFDE

- 9h45-10h10 - « Les stratégies juridiques associatives, le contentieux comme moyen de faire évoluer et de faire appliquer le droit », par **Raymond Léost** – *Maître de conférences en droit public, membre du Lablex, Université de Brest, Chercheur associé au CRIDEAU-OMIJ. Pilote du réseau juridique de France Nature Environnement - FNE*

- 10h10-10h30 - « L'action associative en matière de QPC – analyse des interventions de FNE », par **Étudiants en Master 2 droit de l'environnement et de l'urbanisme**, CRIDEAU-OMIJ (*dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Constitutionnel « QPC 2020 »*)

Pause

Session 2 : La perception du magistrat : les spécificités du contentieux environnemental

- 11h-11h20 - « Le contentieux associatif face au Conseil d'État », par **Sylvain Monteiller** - *Maître des requêtes en service extraordinaire, Conseil d'État, France*

- 11h20-11h40 - « La jurisprudence administrative en droit de l'environnement, entre technique et acteurs », par **Marc Clément**, *Magistrat administratif de la Cour Administrative d'Appel de Lyon*

- 11h40-12h00 – « La réparation du préjudice collectif associatif, prélude au préjudice écologique » par **Thierry Fossier**, *Conseiller à la chambre criminelle de la Cour de Cassation, Paris*

- 12h00-12h30 – Échanges avec la salle

Session 3 : Les évolutions du droit à l'épreuve de la pratique

Après-midi sous la présidence de **Antoine Gatet** – *Administrateur de FNE, Chargé d'enseignements à l'Université de Limoges (CRIDEAU)*

- 14h-14h20 - « Le contentieux judiciaire de l'urbanisme : l'apport des associations », par **Benoist Busson** – *Avocat au Barreau de Paris, France Nature Environnement*

- 14h20-14h40 - « Le contentieux associatif face au droit du nucléaire », par **Alexandre Faro** – *Avocat au Barreau de Paris (chargés de plusieurs dossiers Greenpeace)*

- 14h40-15h - « La mobilisation du droit de l'UE, le contentieux FNE autour de l'indépendance de l'Autorité Environnementale », par **Emmanuel Wormser** – *Avocat au Barreau de Lyon dans le domaine du droit de l'urbanisme et de l'environnement, France Nature Environnement*

- 15h-15h30 - Échanges avec la salle

Pause

Session 4 : La perception des « victimes » : administrations et monde industriel

- 16h00-16h20 - « Le Ministère en charge de l'écologie, victime consentante ? », par **Responsable contentieux** – *Ministère de la transition écologique et solidaire - ou DREAL Nouvelle-Aquitaine*

- 16h20-16h40 - « Le monde industriel face au contentieux environnemental », par **Pascale Kromarek** – *Avocate au Barreau de Paris, Membre du Comité Droit de l'environnement du Mouvement des entreprises de France - MEDEF*

-16h40-17h00 – « Les apports du contentieux environnemental en matière de déchets, les ONG, alliés inattendus », par **Alain Heidelberger**, *Secrétaire Général du Syndicat Professionnel pour le Recyclage et l'Élimination des Déchets Dangereux - SYPRED, Paris*

- 17h-17h20 – Échanges avec la salle

- 17h20-17h45 – Synthèse des débats, par **Gérard Monédiaire** - *Professeur des Universités, Chargé de mission développement du CRIDEAU-OMIJ, Université de Limoges*

Liste des intervenants

- **Benoist BUSSON** – *Avocat au Barreau de Paris, FNE*
- **Marc CLEMENT**, *Magistrat administratif de la Cour Administrative d'Appel de Lyon*
- **Alexandre FARO** – *Avocat au Barreau de Paris, défenseur de Greenpeace*
- **Thierry FOSSIER**, *Conseiller à la chambre criminelle de la Cour de Cassation, Paris*
- **Alain HEIDELBERGER**, *Secrétaire Général du Syndicat Professionnel pour le Recyclage et l'Élimination des Déchets Dangereux - SYPRED, Paris*
- **Pascale KROMAREK** – *Avocate au Barreau de Paris, Membre du Comité Droit de l'environnement du Mouvement des entreprises de France - MEDEF*
- **Raymond LEOST** – *Maître de conférences en droit public, membre du Lablex, Université de Brest, Chercheur associé au CRIDEAU-OMIJ. Pilote du réseau juridique de France Nature Environnement - FNE*
- **Gérard MONEDIAIRE** - *Professeur des Universités, Chargé de mission développement du CRIDEAU-OMIJ, Université de Limoges*
- **Sylvain MONTEILLET** - *Maître des requêtes en service extraordinaire, Conseil d'État, France*
- **Responsable contentieux** – *Ministère de la transition écologique et solidaire - ou DREAL Nouvelle-Aquitaine*
- **Emmanuel WORMSER** – *Avocat au Barreau de Lyon dans le domaine du droit de l'urbanisme et de l'environnement, France Nature Environnement*